



In Advance : l'humain au centre

L'entreprise générale In Advance fêtera ses 30 années d'existence en juin prochain. Nous avons interrogé Philippe De Blauwe, son Administrateur Délégué, sur son parcours et sur l'état de santé du secteur. Pénurie de main d'œuvre, TVA à 6% pour la démolition-reconstruction, délais d'octroi des permis d'urbanisme, digitalisation, ... autant de problématiques sur lesquelles Philippe De Blauwe a une vision claire et parfois novatrice.

Né dans une famille de constructeurs (un grand-père menuisier, l'autre maçon, un père architecte), ingénieur civil de formation, Philippe De Blauwe a fait ses classes dans deux grands groupes bruxellois avant de créer sa propre entreprise en 1993. Rapidement il fut rejoint par celle qui est toujours son associée, Catherine Laurent. Basée à Haren et active essentiellement sur Bruxelles, In Advance s'est progressivement développée jusqu'à atteindre la classe 8 en 2009. Ses activités se répartissent selon 3 axes principaux : l'entreprise générale de construction et de rénovation de bâtiments, les activités pour le métro bruxellois et les contrats-cadres d'entretien. Nourri essentiellement de marchés publics, le chiffre d'affaires est d'environ 50 millions d'euros par an. Philippe De Blauwe : « *Nous sommes un petit parmi les grands et souhaitons le rester, car seul un nombre limité de chantiers permet de respecter une valeur très importante pour nous, qui est le contact humain, tant entre les collaborateurs qu'avec les clients. Même si nous ne sommes pas une entreprise familiale, nous en cultivons l'esprit.* »

Quelles sont, selon vous, vos plus belles réalisations ?

Philippe De Blauwe : L'auvent de la place Rogier, réalisé en SM à 50/50, est sans doute celle qui est la plus visible pour le grand public. Une autre, très photographiée, est la restauration de la maison Saint-Cyr, fleuron d'art déco. Citons également un ensemble d'immeubles square des Archiducs à Watermael-Boisfort, le Centra' place Albert, la reconstruction de l'îlot Fontainas pour la Ville de Bruxelles, la reconstruction de la salle des sports de Jette, les stations de métro Demey, Baudouin, la rénovation de la tour Brunfaut, la requalification de l'ancien site de l'ECAM à Saint-Gilles, ... Nous comptons à ce jour plus de 800 références et 35 chantiers en cours.

Quel impact aura, à votre sens, la prolongation du taux de TVA à 6% pour la démolition-reconstruction ?

Il s'agit certainement d'un soutien pour le secteur. Auparavant, certains maîtres d'ouvrage préféraient rénover leur bâtiment, juste pour profiter de la

TVA à 6%. En autorisant une démolition-reconstruction tout en maintenant le taux à 6%, les pouvoirs publics permettent de construire de façon plus économique et plus durable. Comparativement, une rénovation lourde coûte toujours plus cher. Je pense par ailleurs que l'obligation du passif devrait être réévaluée. Les occupants de la plupart des logements publics passifs ne sont pas familiarisés avec la norme passive. Pour la majorité, vivre fenêtres fermées est inconcevable. Construire des logements basse énergie me semble plus pertinent.

Le secteur est-il victime de la durée des permis d'urbanisme ?

Une partie de nos projets se déroule en Design and Build. Nous sommes donc nous-mêmes chargés d'obtenir les permis d'urbanisme. Et il faut parfois plusieurs années ! Au vu des derniers dossiers traités, je constate qu'en face on rencontre des interlocuteurs assez proactifs pour nous aider à raccourcir les délais, que ce soit chez URBAN, Bruxelles Environnement, la SLRB, ou le FLRBC, ... même si la procédure reste trop longue. Il faut cependant continuer à œuvrer pour raccourcir les délais actuels.



La non-publication des résultats des marchés publics engendre-t-elle des difficultés ?

Cette non-publication a un effet pervers : chacun va logiquement essayer de savoir. En tant qu'entrepreneur, nous avons un effectif humain qu'il s'agit d'utiliser au mieux. Au rythme de deux adjudications par semaine pendant 3 ou 4 mois (durée de l'analyse par le client), on ignore les résultats de plus de 20 soumissions ! Je ne comprends pas la motivation de cette non-publi-



cation et je plaide donc pour la transparence et la publication des résultats, comme ce fut le cas précédemment.

Est-il important de faciliter certaines démarches administratives, par exemple via la digitalisation ?

On peut faciliter tout ce qui peut l'être par la numérisation, mais il ne faut jamais oublier que la construction est un métier d'hommes et de femmes. Je suis partisan de la gestion par l'être humain, facilitée et accélérée par la numérisation. Les décisions doivent rester « aux mains » de l'humain, pas de la machine.

Ressentez-vous une diminution d'octroi en marché public ? A quoi cela est dû et quelles sont les conséquences ? De nombreux donneurs d'ordre, comme la plupart des communes bruxelloises, ont fortement diminué leurs demandes d'offres. Seul un petit nombre d'entre elles peuvent maintenir un programme d'investissements continu. Quant aux autres pouvoirs publics, ceux qui travaillent sur base de dotations continuent à publier des marchés. Cependant, un second problème va bientôt apparaître. Les enveloppes budgétaires ne sont pas extensibles. L'inflation et la hausse des prix des matériaux en particulier sont compensées pour les marchés publics, en tout ou en partie par les coefficients de révisions. Comment les entités publiques vont-elles faire face à ces coûts supplémentaires ? La réduction du nombre de chantiers est un risque auquel nous pourrions être confrontés en 2023.

La pénurie de main d'œuvre dans le secteur de la construction a-t-elle un impact sur les chantiers à venir ? Comment attirer les jeunes vers le secteur de la construction ?

C'est un sujet qui nous préoccupe énormément. On trouve très difficilement de la main d'œuvre qualifiée. Nous sommes arrivés à un point où certains méga chantiers ne pourront bientôt plus être menés correctement faute de main d'œuvre. Il va nous falloir un grand nombre d'ouvriers, raison pour laquelle on risque de devoir encore plus faire appel à des ressortissants étrangers. A mes yeux, la pénurie de main d'œuvre belge qualifiée est due au fait que pendant une ou deux générations, le travail manuel n'a pas été perçu comme valorisant par les parents. La première chose à faire est donc de les convaincre de la valeur de nos métiers manuels, et ce dès la fin de l'école primaire !

Il faut aller chercher les jeunes très tôt. L'obligation scolaire - même partielle - jusqu'à 18 ans joue en notre défaveur. Les métiers de la construction s'apprennent sur le chantier, pas sur les bancs de l'école. Si on pouvait envoyer les jeunes dès 15-16 ans en apprentissage sur chantier, on leur apprendrait le métier et ils y prendraient goût. Si chaque entreprise de classe 8 engageait 10 apprentis en leur octroyant une juste rémunération, cela ferait 3000 jeunes qui, du jour au lendemain, pourraient mettre le pied à l'étrier et créeraient un effet d'attraction pour le secteur. ■